

*Anne MAINGUET-GRALL*  
*Conseillère départementale du Canton de Redon*

*Franck PICHOT*  
*Conseiller départemental du Canton de Redon*  
*Maire de Pipriac*  
*Co-président du Groupe Territoires Unis et Solidaires*

**Mairie de Redon**  
**Monsieur Pascal DUCHENE**  
**Maire de Redon**  
**18, place Saint-Sauveur**  
**CS 80254**  
**35 601 REDON**

Rennes, le 12 juin 2023

Objet : Avis sur le règlement publicitaire local de Redon.

Monsieur le Maire,

Le 27 février dernier, la commune de Redon a sollicité le Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

Conformément au Code de l'urbanisme et dans le cadre des compétences des départements, le Département d'Ille-et-Vilaine a été sollicité pour rendre un avis sur le projet de Règlement local de publicité (délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2022).

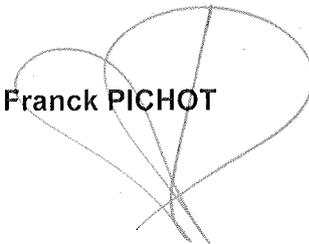
Nous tenions à vous informer que, par délégation reçue de l'Assemblée départementale, la Commission permanente, réunie ce jour, a décidé d'émettre un avis favorable sur le règlement local de publicité de Redon et d'autoriser le Président du Conseil départemental à porter cet avis à votre connaissance.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Anne MAINGUET-GRALL



Franck PICHOT



*O: Vie Commerciale*  
*C. H. Duchêne*  
*@: V. Goussier*  
*@: V. Remande*